

**Réf :** PM/EB/JM/ 2017-660

Madame, Monsieur,

L'année scolaire se termine et il convient de préparer la prochaine rentrée 2017/2018.

Pour se faire, vous trouverez ci-joint le dossier à compléter et à retourner en mairie  
**avant le vendredi 7 juillet 2017**

En effet, nouveauté de cette année, les dossiers devront être rendus avant les vacances estivales.

Pour vous permettre de rencontrer les responsables du service enfance jeunesse, une permanence sera assurée le samedi 17 juin de 8h30 à 12h dans la nouvelle salle du conseil en mairie afin de déposer votre dossier.

**Attention :** toute personne souhaitant inscrire son enfant en ALSH d'été devra avoir préalablement retourné le dossier complet pour la rentrée 2017/2018.

#### **Facturation / paiement**

A compter de septembre 2017, aux moyens de règlement existant : chèque, numéraire et paiement en ligne par carte bancaire vient s'ajouter le prélèvement automatique. Si vous souhaitez être prélevé mensuellement du montant de vos factures, je vous invite à remplir les mandats de prélèvement SEPA au nombre de 2 : un pour la restauration scolaire au bassin de Pompey et un pour les services NAP, périscolaire et mercredi récréatif à la commune et à joindre un relevé d'identité bancaire.

#### **Portail famille**

Nous vous rappelons que le portail famille est disponible à l'adresse suivante :  
[bassinpompey.portail-familles.net](http://bassinpompey.portail-familles.net)

Il vous permet d'inscrire vos enfants en cantine, en périscolaire, en NAP maternelle et en mercredi récréatif. Les inscriptions régulières peuvent se faire à l'année. Toutes modifications, fréquentations ponctuelles ou irrégulières doivent être faites AVANT le jeudi 12h de la semaine précédente pour la semaine suivante.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous souhaite en avance de bonnes vacances d'été.

Le Maire

Patrick MEDART